Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260403-2026_15-DE

TREMEVEN

République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2026

Référence
2026-15

Objet de la délibération
DESIGNATION CONSEIL D'ECOLE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	17	19

Date de la convocation
17 mars 2026

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi premier avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE LANN Guillaume, Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :
Mme AUFFRET Annie, donnant procuration à M. HELOU Roland
M. DAVID Anthony, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme MOUILLEAU Pascale.

Objet de la délibération : DESIGNATION CONSEIL D'ECOLE

Madame le Maire expose :

L'article D. 411-1 du code de l'éducation précise que le conseil d'école est composé, s'agissant des élus :

- du Maire ou son représentant
- d'un conseiller municipal désigné par le Conseil

La désignation se fait au scrutin secret. Le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de voter à main levée pour procéder à la désignation de ces représentants (article L.2121-21 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260403-2026_15-DE

Elle informe que Mme Natacha BRISHOUAL, 1ère Adjointe déléguée à la Jeunesse et l'Education, la représentera et propose de désigner Mme Céline BRUNOU

Après en avoir délibéré,

VU L'article D. 411-1 du code de l'éducation

Le Conseil Municipal,

- **DESIGNE** Mme Céline BRUNOU pour siéger au Conseil d'Ecole de l'école Yann Fanch Kemener

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 2 avril 2026

Le Maire,
Aurélie FOUCHER

